

L'enquête publique du projet du plan de prévention des risques de Canet-en-Roussillon va durer au minimum 4 semaines.

Durant cette période, les habitants de la commune sont invités à venir consulter les documents et visiter l'exposition en mairie (centre technique municipal, 16 boulevard Las Bigues) ...

et à confier leurs observations au commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif, qui assurera des permanences.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales approuvera le PPR, éventuellement modifié, à l'issue de cette étape. Il vaudra alors servitude d'utilité publique et s'imposera à tous.

... Un peu de vocabulaire ...

L'aléa représente l'intensité d'un phénomène naturel tel que l'inondation, les mouvements de terrain ... pour une référence choisie (par exemple la crue centennale)

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène.

La vulnérabilité exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux.

Le risque est le produit d'un aléa et de la vulnérabilité d'un enjeu.

Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence, sa gravité et l'incapacité de la société exposée à surpasser l'événement.

Des actions sont possibles pour le réduire soit en atténuant l'intensité de l'aléa, soit en réduisant la vulnérabilité des enjeux.

Pour en savoir +

Le DDRM
(dossier départemental des risques majeurs)
consultable à la préfecture des Pyrénées-Orientales, à la mairie de Canet-en-Roussillon et sur le site internet
www.risques-majeurs66.com

Le DICRIM
(dossier d'information communal sur les risques majeurs)
consultable à la mairie de Canet-en-Roussillon

Sites internet ministériels :
www.prim.net
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Sites internet locaux :
www.risques-majeurs66.com
www.ial66.com
www.prevention-incendie.com

Contacts utiles

Préfecture des Pyrénées-Orientales - SIDPC
24, quai Sadi Carnot – Perpignan
☎ 04 68 51 66 66

Direction Départementale de l'Équipement – SRE
2, rue Jean Richepin – Perpignan
☎ 04 68 38 12 34

Mairie de Canet-en-Roussillon
Direction Développement Urbanisme Environnement
Place Saint-Jacques – Canet-en-Roussillon
☎ 04 68 86 70 00

DDE - Service Risques et Environnement
Unité Prévention des Risques
Décembre 2007

Conception et réalisation : DDE 66 - SRE/Prévention des Risques - RHL/CGMF/Information-Communication



Qu'est-ce qu'un PPR

C'est ...

- Un document qui détermine les zones à risques dans la commune
- Il réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques auxquels ils sont soumis
- Un document réglementaire réalisé par l'Etat après concertation et en association avec les collectivités
- Il constitue une servitude d'utilité publique qui complète le plan local d'urbanisme
- Un outil d'information de la population

Pour ...

- **PROTEGER** les personnes et les biens en limitant l'aggravation des risques.
- **PRESERVER** les champs d'inondation et la capacité d'écoulement des cours d'eau.
- **INFORMER** la population sur les risques

Les 3 principes fondamentaux

- Toute construction nouvelle est interdite dans les zones les plus fortement exposées
- Urbanisation strictement contrôlée dans les zones d'expansion des crues
- Tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de secteurs fortement urbanisés est à éviter

Le PPR de Canet-en-Roussillon

L'aléa

1 - Les débordements de cours d'eau

- Par la Têt
- Par les Llobères

La modélisation mathématique a été réalisée à l'aide des crues de référence (1940 pour la Têt et la crue centennale pour les Llobères) en tenant compte du contexte topographique d'aujourd'hui et des aménagements de protection réalisés par la commune.



Carte d'aléa inondation fluviale

2 - Les submersions marines

Il s'agit d'inondations de la zone côtière par la mer, lors des tempêtes et par l'action dynamique de la houle.

3 - Le mouvement de terrain

Phénomène très localisé sur les secteurs situés en haut et pied des talus longeant l'urbanisation de Canet Village, le long du ruisseau du Moulin.

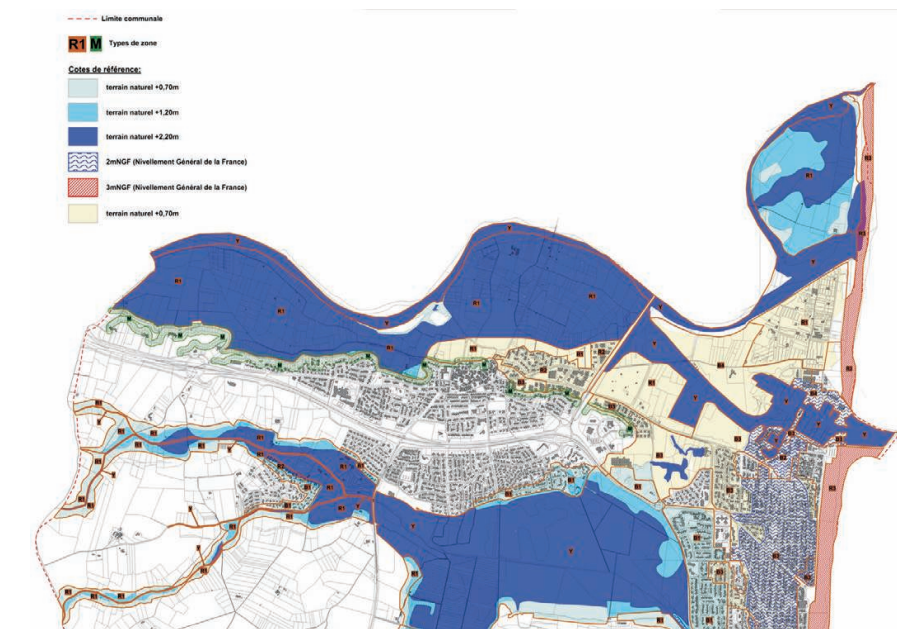
Les enjeux

- Evolution rapide de la population permanente à 16 000 habitants à l'horizon 2015 - 2020
- Nombreuses activités économiques, services et équipements
- Tourisme important
- Quasi totalité des espaces urbanisés inondables se situe dans le secteur plage mais aléa faible dans l'ensemble

Nécessité de maîtriser la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable

Le zonage réglementaire

Il définit des zones d'interdiction et des zones constructibles sous réserves



Extrait de la carte de zonage réglementaire